

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

**Préparation de jubilés de sportifs locaux / 7 mai 2009 / Ile Maurice
Championnat de France de Basket / 20-25 mai 2009 / La Rochelle
Congrès de la Fédération Nationale des OMS / 17-24 juin 2009 / Dijon**

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n° 08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, par voie de régularisation, aux élus suivants :

- Monsieur Gilbert ANNETTE, Maire de Saint-Denis, à l'occasion de la préparation des jubilés de Monsieur Patrick CAZAL et Monsieur Didier AGATHE, à l'Ile Maurice, le 7 mai 2009 ;
- Monsieur Alain COUDERC, 15ème Adjoint, à l'occasion d'un accompagnement au Championnat de France de Basket, à La Rochelle, du 20 mai au 25 mai 2009 ;
- Madame Marie Hélyette PELTIER, Conseillère Municipale, à l'occasion d'une mission concernant le Congrès de la Fédération Nationale des OMS, à Dijon, du 17 juin au 24 juin 2009.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE

OBJET **AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX**

**Préparation de jubilés de sportifs locaux / 7 mai 2009 / Ile Maurice
Championnat de France de Basket / 20-25 mai 2009 / La Rochelle
Congrès de la Fédération Nationale des OMS / 17-24 juin 2009 / Dijon**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 09/3-47 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 4ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Donne mandat spécial aux élus suivants :

- Monsieur Gilbert ANNETTE, Maire de Saint-Denis, à l'occasion de la préparation des jubilés de Monsieur Patrick CAZAL et Monsieur Didier AGATHE, à l'Ile Maurice, le 7 mai 2009 ;
- Monsieur Alain COUDERC, 15ème Adjoint, à l'occasion d'un accompagnement au Championnat de France de Basket, à La Rochelle, du 20 mai au 25 mai 2009 ;
- Madame Marie Hélyette PELTIER, Conseillère Municipale, à l'occasion d'une mission concernant le Congrès de la Fédération Nationale des OMS, à Dijon, du 17 juin au 24 juin 2009.

Délibération n° 09/3-47

ARTICLE 2

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **7 JUIL. 2009**

 **LE MAIRE**
Gilbert ANNETTE